

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION DE SOUS- OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA MEZZANINE PARIS NORD (SAM)

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention de sous-occupation signée le 9 mai 2022 entre la SAM et la société FIB NC 7 pour une durée de sept (7) ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 11 juillet 2022.

« Prêt à porter féminin et accessoires s'y rapportant »

Cet avenant, dont l'objet est la restitution de la réserve déportée, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.